

Plus de renseignements sur le site tarnetgaronne.fr

## les collèges, c'est le Conseil départemental!



Depuis les lois de décentralisation du début des années 1980, les collèges sont au cœur des missions des départements.

Le Conseil départemental assure la construction, l'extension et les grosses réparations des bâtiments des collèges.

Il est également l'employeur des agents techniques polyvalents et a en charge le service de restauration. Il contribue enfin à l'équipement et au fonctionnement des établissements (informatique, mobilier...). Bien que cette compétence concerne principalement les 18 collèges publics, le Département œuvre également pour les 7 collèges privés. Pour mener à bien l'ensemble des missions qui lui sont confiées en direction des collèges, le Conseil départemental consacre en 2023 un budget global de 21,5 millions d'€.

# au-delà des obligations légales... les nombreuses actions pour la réussite des collégiens



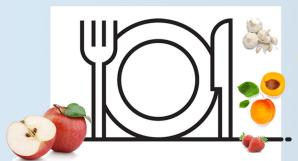
Le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne a fait le choix de développer tout un panel d'actions éducatives et culturelles qui, bien que facultatives, n'en demeurent pas moins essentielles pour l'épanouissement des collégiens tarn-et-garonnais. L'Assemblée départementale prévoit une enveloppe annuelle de plus d'1 million d'€ pour ces actions supplémentaires.

### éducation

#### former les élèves à la **prévention** et au **secours civiques**

Depuis la rentrée 2022, le Conseil départemental soutient tous les établissements, publics et privés, pour former les collégiens au PSC1, *Prévention et secours civiques de niveau 1*. **1 172 élèves de 4**ème et de 3ème en ont bénéficié. Budget alloué : 45 000 €/an.





#### Restau'collège

Cette opération s'inscrit dans l'axe « **qualité nutritionnelle des repas en restauration collective** » de la politique « *Bien Manger en Tarn-et-Garonne* », grâce à une collaboration entre l'équipe de cuisine du collège et un maître restaurateur. L'occasion pour les collégiens de déguster un menu aux saveurs locales cuisiné de façon différente. Une belle façon de favoriser le lien entre cuisine collective et cuisine de restaurant.

# sensibilisation au tri et à la valorisation des biodéchets dans les collèges

L'installation de tables de tri dans les services de restauration des collèges a permis la mise en place d'une véritable démarche de réduction des déchets ainsi qu'une sensibilisation au gaspillage alimentaire. De plus, le déploiement de composteurs



fabriqués par les personnels techniques des établissements a fait ses preuves et se poursuivra cette année dans d'autres collèges, permettant ainsi aux élèves d'étudier le cycle du vivant, la chaîne alimentaire et l'écosystème.

### classes de découverte

### séjours linguistiques, éducatifs et les classes de découverte

Les établissements scolaires peuvent prétendre à des subventions du Conseil départemental concernant la **prise en charge des frais de séjour**, dans les conditions précisées par le *règlement départemental*. Le Département prévoit une enveloppe annuelle de **230 000 €** pour ces séjours pédagogiques.

+ d'infos sur le site **tarnetgaronne.fr** > rubrique **mesdemarchesetdemandesdesubvention** > **classesdedecouverte** 

### soutenir les classes « sports », « neige »

Socialisation, développement de l'autonomie, sensibilisation à l'environnement, découverte et pratique d'activités sportives spécifiques, le Conseil départemental aide les établissements quant à la **prise en charge des frais de séjours**.

Contact: sports@tarnetgaronne.fr

#### des aides particulières pour les classes de découverte

Afin de permettre à tous de participer à ces séjours pédagogiques, le Conseil départemental attribue aux établissements scolaires des aides particulières pour les familles en difficulté ainsi que des subventions exceptionnelles pour les accompagnants d'enfants en situation de handicap.

+ d'infos sur le site **tarnetgaronne.fr** > rubrique **mesdemarchesetdemandesdesubvention** > **classesdedecouverte** Contact : **classesdedecouverte@tarnetgaronne.fr** 



# TARN ET CARONIE Treasing instants.

## activités artistiques et culturelles

« collège au cinéma » : NOUVEAU favoriser l'éducation à l'image et au numérique

Déployé dans les 18 collèges publics de Tarn-et-Garonne dès cette rentrée scolaire, ce dispositif permet d'accompagner les élèves sur le registre de l'éducation à l'image. Le Conseil départemental participe aux frais de transport et à la prise en charge des billets d'entrée au cinéma. *Contact : service.culture@tarnetgaronne.fr* 

#### des **projets pédagogiques** largement soutenus par le Département

Le Conseil départemental **subventionne les projets des équipes pédagogiques** couvrant les champs les plus divers : culture, art, sport, éducation à la citoyenneté, sensibilisation à l'environnement, prévention santé... pour accompagner ces projets, le Département consacre un budget annuel de **218 000 €.**Contact : colleges@tarnetgaronne.fr



#### prise en charge des frais de transport pour la promotion culturelle

Le Conseil départemental **prend en charge les frais de transport des collégiens vers certains lieux culturels**, manifestations, services éducatifs du Département à raison d'un forfait de 180 € (trajet inférieur à 100 km aller/retour) ou de 230 €.

Contact: service.culture@tarnetgaronne.fr



MUSÉE DES ARTS DE LA TABLE BELLEPERCH





# des services dédiés aux collégiens

Sur réservation, la Médiathèque départementale, l'espace culturel des Augustins, le service éducatif de l'abbaye cistercienne de Belleperche, musée des arts de la table, ainsi que le service éducatif de la direction des Archives départementales **proposent gratuitement de nombreux ateliers** (paléographie, sigillographie, calligraphie, atelier le studio du lettré, graffiti à l'abbaye, les arts de la table du Moyen-âge à nos jours...) ainsi que des **spectacles, manifestations, animations et activités dédiés aux collégiens**. Le Conseil départemental prend en charge le transport des élèves. + d'infos sur les sites : mediatheque.tarnetgaronne.fr, espacedesaugustins.fr, musee-des-arts-de-la-table.fr et archives82.fr



### un chèque sport\* pour tous les 6èmes



Le Conseil départemental remet à tous les élèves de 6ème des collèges publics un chèque offrant une réduction de **30 € pour l'adhésion à une activité sportive en club**.

### favoriser l'intégration des nouveaux collégiens

CHEQUE

SPORI

Pour l'adhésion à une activité sportive en club

Pour l'adhésion à une activité sportive en club

Armetra so comité en à l'association preservante de l'Alabele pour l'élève en classe de 6<sup>cm</sup> dans un établissement public tant et quantissis pour l'années colaire?

\*Cumulable avec l'aide de l'État «Pass'Sport»

**Des journées d'intégration** avec un programme d'activités sportives, à la base de loisirs du Tarn et de la Garonne (Saint-Nicolas-de-la-Grave), **sont proposées aux 6**èmes afin de favoriser la cohésion et le vivre-ensemble de ces nouveaux élèves des collèges (publics et privés). Ces activités, dont des olympiades sportives et des défis de coopération par équipe, ainsi que le transport sont pris en charge par le Conseil départemental. Budget : **17 000 €/an**.

### participer à l'apprentissage de la natation



Le Conseil départemental participe à la mise en œuvre de l'apprentissage de la natation en versant aux collèges une dotation pour les classes de 6ème pour les entrées aux structures aquatiques et un forfait de 375 €/classe de 6ème pour le transport. Budget annuel alloué par le Département pour le « savoir nager » : 55 000 €.

### permettre la pratique de l'éducation physique et sportive

Le Département consacre chaque année 63 000 € pour la dotation d'équipements sportifs afin de permettre la pratique de l'EPS (panneaux de basket, handball...). Un budget qui permet également d'assurer le contrôle et la réparation des équipements. De plus, le Conseil départemental participe à hauteur de 80 000 €/an au fonctionnement (matériel, trajets, tenues, paiement des intervenants...) et met à disposition les éducateurs sportifs de la collectivité. Il soutient le sport scolaire (championnats de France, l'UNSS...) et contribue aux frais des équipements sportifs des communes (gymnases...) avec un budget annuel de 380 000 €.

Contact: sports@tarnetgaronne.fr

### l'aide aux collégiens élargie

à tous les collégiens bénéficiaires des bourses nationales





### coup de pouce au pouvoir d'achat

Le Conseil départemental a décidé de rehausser cette aide pour les familles les plus modestes.

Aussi, compte tenu du contexte général de hausse des prix et dans la continuité des mesures en faveur du pouvoir d'achat, voici le **nouveau barème**:

boursiers échelon 1 : 50 € (au lieu de 0 €)

boursiers échelon 2 : 100 € (au lieu de 75 €)

• boursiers échelon 3 : 200 € (au lieu de 150 €).

+ d'infos : tarnetgaronne.fr > rubrique JEUNESSE, EDUCATION > aide aux collégiens > Espace de demande en ligne contact : aideauxcollegiens@tarnetgaronne.fr

